



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/065
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 23/025 en date du 28/02/2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-065 à la Société FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (SFR), 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 PARIS, SIREN n° 343 059 564, portant sur la dépendance suivante :

- un fourreau, propriété du GPFMAS, situé Chaussée Hermann du Pasquier, sur la commune du Havre, pour un total de 1 483 mètres linéaires et d'un diamètre intérieur de 60 millimètres.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : un fourreau situé Chaussée Hermann du Pasquier sur la commune du Havre.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans environ à compter du 15/02/2023

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-065 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.